

PROTOCOLE SANITAIRE, EN PERIODE DE COVID 19, D'INTERVENTION D'UN SALARIE DU SYNDICAT AOP OSSAU-IRATY EN EXPLOITATION, FROMAGERIE, SALOIR

Mai 2020

Dans le contexte actuel de reprise d'activité suite à la crise de la COVID-19, le syndicat AOP Ossau-Iraty reprend ses activités (entre autres : contrôles internes, appui technique, CEO).

Pour se faire, les salariés intervenant sur site devront appliquer un protocole sanitaire strict et ont besoin de votre participation active.

Le respect des gestes « barrière » est primordial :



Mettez à disposition :



Port du masque obligatoire pour le salarié et l'opérateur AOP Ossau-Iraty



Pour **faciliter** le travail et **limiter** le temps passé sur site, préparer en avance les documents à consulter (factures, cahier de fabrication, résultats analyses ...).

Droit de retrait du visité ou du salarié de l'AOP Ossau-Iraty en cas de non-respect des gestes « barrière » ou non port du masque.



Vous et/ou votre entourage aviez contracté la Covid 19, vous avez des signes de la maladie, merci d'en **avertir le syndicat AOP Ossau-Iraty**.

Vous et/ou votre entourage êtes des **personnes à risque**, merci de nous en avertir si vous souhaitez reporter la visite.

POUR + D'INFO :



BÉARN & PAYS BASQUE GARANTIS

SYNDICAT OSSAU-IRATY
APEZETXEA— 64120 OSTABAT-ASME
Tél. 05 59 37 86 61 / Fax 05 59 37 81 04
contact@ossau-iraty.fr